

MAIRIE
DE

SAINT-JEAN-DU-BRUEL

Nombre de conseillers :

En exercice..... 15

Présents..... 15

Votants..... 14

Procurations..... 0

Date de la convocation : 21.03.2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE SAINT JEAN DU BRUEL

L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS

Le 25 mars à 9 heures

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT JEAN DU BRUEL,
légalement convoqué, s'est réuni, à la salle du conseil,
Sous la présidence de Monsieur VIDAL Claude, mairePRESENTS : Mesdames COBO Rolande, DELEU Françoise, JUANABERRIA
Anne-Marie, MASSON Aurélie, VIALLA Régine, VIDAL Nadine, Messieurs
ASSIE Allan, DAUMAS Jean-Michel, DRIGOUT Jean-Luc, QUATREFAGES
Damien, REFREGERS Claude, VERGUES Michel, VIALLA Daniel, VIDAL
Claude, VIDAL DidierSECRETARE DE SEANCE : Monsieur DRIGOUT Jean-Luc a été désigné pour
remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

SEANCE N° 3

DELIBERATION N° 18

BUDGET ANNEXE DE LA MICROCENTRALEAFFECTATION DES RESULTATS

Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment les articles L2311-5 relatif à l'affectation du résultat ;

Vu le compte de gestion et le compte administratif de l'exercice 2022 du budget annexe de la microcentrale ;

Considérant que le solde entre les dépenses et les recettes réalisées en 2022 au budget annexe de la microcentrale (section de fonctionnement) a donné lieu à un déficit de -13 319.87 € ;

Considérant qu'avec l'excédent antérieur reporté, le résultat définitif de la section de fonctionnement est de -12 196.06 € ;

Considérant que le résultat comptable de l'année 2022 de la section d'investissement est de 7 534.26 € ;

Considérant qu'avec l'excédent antérieur reporté, le résultat de la section d'investissement est de 40 425.01 € ;

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,

Décide à 14 voix pour

- **D'AFFECTER** sur le budget annexe de la microcentrale 2023 les résultats de fonctionnement négatifs en dépenses de fonctionnement au compte 002 soit -12 196.06 € ;
- **D'AFFECTER** sur le budget annexe de la microcentrale 2023 les résultats d'investissement positifs en recettes d'investissement au compte 001 soit 40 425.01 € ;

Ainsi délibéré les jours, mois et an susdits
Ont signé les membres présents et représentés

Le maire

Claude VIDAL

Acte dématérialisé

Acte rendu exécutoire

- par flux de télétransmission à la sous-préfecture le 05 AVR. 2023
- par publication sur le site internet www.saintjeandubruel.fr le 05 AVR. 2023

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse, 68, rue Raymond IV B.P. 7007 31069 Toulouse Cedex 07 dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication en préfecture postal ou par l'application Télérecours accessible à l'adresse suivante : <http://www.tribunal-administratif.fr>

Reçu le 05/04/2023